



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

JM/vg

P.V. ENEJ 34

**Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la
Jeunesse**

Procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2016

Ordre du jour :

1. Echange de vues au sujet du concept du Centre d'éducation à la citoyenneté (demande du groupe politique CSV du 25 février 2016)
2. Examen de la résolution sur l'enseignement de l'éducation civique adoptée lors du hearing du Jugendparlament le 10 juillet 2015
3. Examen de la résolution portant sur le choix entre le cours de religions et le cours d'éducation morale et sociale adoptée lors du hearing du Jugendparlament le 10 juillet 2015
4. COM (2016) 383 Proposition de recommandation du Conseil concernant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et annulant la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation.
- Examen du document
5. Divers

*

Présents : M. Claude Adam, Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Marc Angel remplaçant M. Claude Haagen, Gilles Baum, M. Alex Bodry remplaçant M. Georges Engel, Mme Tess Burton, M. Lex Delles, M. Gast Gibéryen remplaçant M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Hansen, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Claude Lamberty, M. Marcel Oberweis remplaçant Mme Martine Mergen, M. Laurent Zeimet

M. Claude Meisch, Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

M. Mike Engel, M. Michel Lanners, M. Ralph Schroeder, du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Mme Joëlle Merges, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Engel, M. Claude Haagen, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. Lex Delles, Président de la Commission

*

1. Echange de vues au sujet du concept du Centre d'éducation à la citoyenneté (demande du groupe politique CSV du 25 février 2016)

Une représentante du groupe politique CSV demande des renseignements sur la date et les modalités de l'instauration du Centre d'éducation à la citoyenneté, dont les grandes lignes ont été esquissées en février 2016 dans la presse par M. le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

M. le Ministre estime que le Centre d'éducation à la citoyenneté pourra être opérationnel dès l'automne 2016. Afin de marquer son indépendance par rapport au Gouvernement, le Centre prendra la forme d'une fondation, dont les statuts attendent l'aval du Ministère de la Justice. La composition du conseil d'administration de cette fondation a été arrêtée. Une dotation financière a été inscrite au budget 2016, de sorte qu'il peut être procédé aux premiers recrutements de personnel dès l'adoption finale des statuts. Dans cette perspective, M. le Ministre entend accorder une priorité d'embauche aux agents qui ont élaboré le concept du Centre.

Le Centre d'éducation à la citoyenneté a pour mission de coordonner et de renforcer des initiatives existantes, de même que de développer de nouveaux projets dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, en concertation avec les acteurs de l'enseignement de l'éducation non formelle. Il s'adresse à toutes les tranches d'âge.

Le Centre d'éducation à la citoyenneté a comme tâches :

- la sensibilisation et l'information du public sur la démocratie en tant que telle. A cet effet, une coopération a été initiée avec la Chambre des Députés, ainsi qu'avec le Service documentation et production audiovisuelle du Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script), ceci en vue de la réalisation de films d'animation sur le fonctionnement des institutions. Une collaboration avec l'Université du Luxembourg au sujet de la promotion de l'application « Smartvote » auprès des jeunes est également prévue ;
- la promotion de la citoyenneté et le développement des compétences citoyennes. Le Centre entend établir une coopération avec le Centre d'étude et de formation interculturelles et sociales (Cefis) afin de promouvoir les inscriptions des résidents non luxembourgeois sur les listes électorales pour les élections communales en octobre 2017. Le Centre entend également marquer sa présence au « Luxembourg Filmfest », dans le cadre de la Journée de la mémoire de l'Holocauste;
- la formation des acteurs de l'éducation à la citoyenneté, tels que les enseignants ou le personnel des structures d'éducation et d'accueil de l'enfance et des maisons de jeunes ;

- l'éducation des jeunes à une citoyenneté active et participative, dans le cadre de laquelle le Centre a notamment mis en place une coopération avec la « Bundeszentrale für politische Bildung » allemande. Une participation des élèves luxembourgeois au concours relatif à l'éducation à la citoyenneté, que la « Bildungszentrale » organise tous les ans, est envisagée ;
- le renforcement de structures démocratiques, notamment au sein des établissements scolaires ainsi qu'au sein des établissements de l'éducation non formelle.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- Le Centre d'éducation à la citoyenneté dispose pour l'année 2016 d'un budget de 376.000 euros. La dotation financière devrait être augmentée en 2017. Il est prévu que deux enseignants seront détachés du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse afin de renforcer l'effectif du Centre. Il est précisé que le conseil d'administration de la fondation du Centre est responsable du recrutement du personnel.
- Outre la « Bundeszentrale für politische Bildung », des concertations ont été menées avec des centres d'éducation à la citoyenneté autrichien, suisse, néerlandais et belge.
- Des discussions sont en cours avec le Bureau de la Chambre des Députés afin de mieux encadrer et valoriser les visites de classes scolaires à l'Hôtel de la Chambre. Le concept pédagogique du « Luxembourg Democracy Lab », permettant aux jeunes de découvrir la démocratie de façon ludique, serait une opportunité de collaboration renforcée entre le Centre d'éducation à la citoyenneté et la Chambre des Députés. Une réflexion quant aux éventuelles infrastructures d'implantation d'un tel « Luxembourg Democracy Lab » serait alors à mener.

2. Examen de la résolution sur l'enseignement de l'éducation civique adoptée lors du hearing du Jugendparlament le 10 juillet 2015

La Commission procède à l'examen de la résolution du Jugendparlament sur l'enseignement de l'éducation civique, pour le détail de laquelle il est prié de se référer au document en annexe du présent procès-verbal.

M. le Ministre considère que l'éducation à la citoyenneté n'est pas une matière réservée au cours d'instruction civique de l'enseignement secondaire. Il s'agit d'un sujet plus vaste, qui concerne tant l'éducation formelle que non formelle. Alors que la Commission nationale des programmes de l'instruction civique reste en charge de l'élaboration des programmes scolaires afférents, le Centre d'éducation à la citoyenneté est appelé à fournir un soutien ponctuel en la matière, de même qu'il est censé développer des projets et coordonner les actions dans le domaine de l'éducation non formelle à la citoyenneté.

M. le Ministre souligne l'importance d'une éducation à la citoyenneté vivante, qui se distingue des cours d'instruction civique traditionnels, souvent très théoriques. Il s'agit de mettre l'accent sur l'enseignement d'une démocratie participative et vivante et d'inciter les jeunes à agir en tant que citoyens responsables.

M. le Ministre dit ne pas exclure des modifications au niveau des horaires des cours d'instruction civique dans l'enseignement secondaire.

3. Examen de la résolution portant sur le choix entre le cours de religions et

le cours d'éducation morale et sociale adoptée lors du hearing du Jugendparlament le 10 juillet 2015

La Commission procède à l'examen de la résolution du Jugendparlament portant sur le choix entre le cours de religions et le cours d'éducation morale et sociale, pour le détail de laquelle il est prié de se référer au document en annexe du présent procès-verbal.

Un représentant du groupe politique CSV note des similitudes entre la position du Jugendparlament et celle défendue par son groupe politique qui entend maintenir le droit pour les parents de choisir l'éducation de leurs enfants.

Tout en soulignant l'importance qu'il accorde à la position du Jugendparlament, M. le Ministre estime que le Gouvernement peut avancer bon nombre d'arguments qui plaident en faveur de l'introduction du cours commun « vie et société ».

4. COM (2016) 383 Proposition de recommandation du Conseil concernant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie et annulant la recommandation du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation.

- Examen du document

Le représentant ministériel explique que la proposition de recommandation du Conseil concernant le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie constitue un des éléments de la nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe qui a été adoptée par la Commission européenne le 7 juin 2016. Selon des études, soixante-dix millions d'Européens ne disposent pas de compétences appropriées en lecture et en écriture. Plus nombreux encore sont ceux qui ont un faible niveau de compétences en calcul et en culture numérique, ce qui les expose à un risque de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale. Par ailleurs, 40 pour cent des employeurs indiquent qu'ils ne parviennent pas à trouver de candidats possédant les compétences nécessaires pour développer leur entreprise et innover.

La stratégie précitée, qui est censée démarrer au cours de l'année 2016, se décline autour de trois axes et de dix actions, dont le but est de doter les personnes concernées de meilleures compétences. Pour le détail, il est prié de se référer au document en annexe du présent procès-verbal.

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les points suivants :

- La stratégie prévoit entre autres la mise en place d'une garantie des compétences pour aider les adultes peu qualifiés à acquérir un niveau minimal en lecture et écriture, en calcul et en compétences numériques et à progresser vers une qualification équivalente au deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Une représentante du groupe politique CSV se renseigne sur les viabilités d'un tel objectif qu'elle estime être peu réaliste pour des adultes ne disposant pas de compétences appropriées en lecture, en écriture et en calcul. Le représentant ministériel souligne que le niveau de qualification visé correspond à une qualification qui améliore l'employabilité des personnes concernées. Il s'agit d'un objectif à long terme que toutes les personnes peu qualifiées n'atteindront probablement pas.

- Il est précisé qu'au niveau national, les personnes éligibles pour la garantie des compétences sont recensées à travers le programme « Regards sur l'éducation » de l'OCDE.

- M. le Ministre souligne que la garantie de compétences ne doit pas être considérée comme un objectif politique contraignant. Il s'agit d'une offre aux adultes concernés afin de leur permettre d'accéder à des parcours de mise à niveau, en vue d'améliorer leurs niveaux de compétences et, partant, leur employabilité. L'orateur cite en exemple l'Ecole de la 2^e chance qui va étendre son offre dans le domaine des professions de la construction.

- Une représentante du groupe politique CSV se renseigne sur les initiatives gouvernementales afin de promouvoir les professions du secteur de la santé. M. le Ministre rappelle des initiatives telles que la création des sections « SO » (« sciences sociales ») au niveau de l'enseignement secondaire technique. Ces sections s'adressent aux élèves qui envisagent une qualification professionnelle ou des études supérieures dans le domaine des sciences sociales sans pour autant aspirer au diplôme d'éducateur diplômé. Par ailleurs, l'offre en formation professionnelle continue à destination des aides-soignants et des éducateurs a été renforcée. Tout en soulignant la volonté de recruter un maximum de personnel soignant et encadrant au Grand-Duché, M. le Ministre estime que le marché national de l'emploi dans ce domaine est trop restreint, de sorte que le recrutement transfrontalier reste indispensable.

- Un représentant du groupe politique CSV s'informe sur les efforts entrepris afin d'orienter les jeunes vers des emplois difficiles à pourvoir, dans le domaine des sciences naturelles par exemple. M. le Ministre parle d'un énorme défi qui dépasse largement le cadre de l'enseignement scolaire. Afin de provoquer un changement des mentalités auprès des jeunes, il est nécessaire de les sensibiliser aussi tôt que possible aux nombreuses carrières qui s'offrent à eux.

- Un représentant du groupe politique CSV s'enquiert des conséquences de la situation linguistique au Luxembourg sur le marché de l'emploi. M. le Ministre entend pallier le problème par une familiarisation avec le multilinguisme dès la petite enfance. L'orateur signale par ailleurs le cas des quelque 2.000 élèves nouveaux arrivants par an, dont bon nombre maîtrisent mal les langues enseignées dans les écoles et les lycées. Ces élèves, très exposés au risque d'échec scolaire, présentent un énorme défi pour l'Education nationale.

5. Divers

Aucun point divers n'est abordé. Les prochaines réunions sont fixées au 19 et 27 juillet ainsi qu'au 21 et 28 septembre 2016.

Luxembourg, le 25 juillet 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Joëlle Merges

Le Président,
Lex Delles

Annexes

- Résolution du Jugendparlament sur l'enseignement de l'éducation civique.

- Résolution du Jugendparlament sur le choix entre le cours des religions et le cours d'éducation morale et sociale.
- Document *PowerPoint* : Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe.

Jugendparlament

Documentation transmise au cours de la réunion du 10 juillet 2015

Résolution sur l'enseignement de l'éducation civique

Résolution portant sur le choix entre le cours des religions et le cours d'éducation morale et sociale

Orientatioun fir d'Zukunft vum Schüler

Transmis en copie pour information aux membres

- de la Commission de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 14 juillet 2015

Francine Cocard
Secrétaire-administratrice



Résolution sur l'enseignement de l'éducation civique

Commission Education

(Version originale)

Notant que le cours d'instruction civique est enseigné aux élèves de 2ème dans l'enseignement secondaire à raison d'une heure par semaine ;

Soulignant que le but de ce cours est de donner aux élèves un aperçu du fonctionnement des institutions politiques luxembourgeoises et européennes, d'expliquer de manière objective le fonctionnement de la politique, et d'aider chaque élève à développer une capacité de réflexion et un esprit critique pour le préparer à assumer sa responsabilité de citoyen ;

Constatant qu'à l'heure actuelle le programme du cours d'instruction civique est divisé en deux chapitres : le premier traite de l'Etat luxembourgeois et le second de la place du Luxembourg dans l'Europe ;

Prenant acte du projet de la majorité parlementaire et du gouvernement de soumettre au référendum la question de l'élargissement du droit de vote aux jeunes à partir de 16 ans ;

Estimant que tout citoyen doit bénéficier d'une éducation politique et civique lui permettant d'effectivement exercer son droit de participation à la vie politique, notamment par l'intermédiaire du droit de vote ;

Le Parlement des Jeunes :

1. Insiste sur le fait que si les jeunes à partir de 16 ans obtiennent le droit de vote, ce choix devrait s'accompagner de changements importants dans le cursus scolaire.
2. Estime qu'il conviendrait d'accroître l'importance et le rôle du cours d'éducation civique en commençant à l'enseigner plus tôt.
3. Suggère de commencer l'éducation civique dès la classe de 5ème par des excursions dans les principales institutions du système politique, telles que la Chambre des Députés, ainsi qu'au palais grand-ducal.
4. Estime que le chapitre 1 du cours actuel devrait être enseigné en classe de 4ème tandis que le second ferait partie du programme scolaire en classe de 3ème.

5. Désire maintenir l'heure de cours d'éducation civique en classe de 2ième et invite à la consacrer à l'éducation civique et politique des élèves en les confrontant aux sujets d'actualités dans le cadre de discussions en classe.
6. Propose que différents « ateliers » soient organisés, dans le cadre desquels les élèves pourraient participer activement, par exemple :
 - a) Débats sur des sujets d'actualités
 - b) Discussion ouvert sur différents sujets d'actualités
 - c) Débats sur de sujets abordés au Parlement Européen
 - d) Ateliers d'écritures sur des sujets qui seront fixés par le professeur
 - e) Travail en groupe
 - f) Participer à diverses conférences
7. Souhaite, en outre, que le cours d'instruction civique devienne un cours qui apporte aux élèves une certaine culture générale : le but n'est pas de demander à l'élève de tout apprendre par cœur et de le réécrire au contrôle par après, mais d'acquérir une certaine culture générale en apprenant à varier leurs hypothèses et cadres de réflexions et à mesurer leurs propos.
8. Désire que le cours d'éducation civique soit mieux valorisé et que des moyens pédagogiques suffisants soient alloués aux enseignants pour rendre ce cours attrayant aux yeux des élèves.

Luxembourg, le 4 mars 2015

Résolution portant sur le choix entre le cours des religions et le cours d'éducation morale et sociale

(Version originale)

La liberté de religion est une liberté fondamentale. La liberté de se développer appartient à tout le monde. On ne peut pas ignorer le fait que la religion est un phénomène anthropologique. Séparer la religion de l'éducation est méconnaître la nature de l'Homme et de l'éducation elle-même.

Avant tout, le PJ veut préciser qu'on devrait rénover les deux cours et remplacer le cours de religion par un cours des religions qui aurait pour but d'enrichir les enfants dans leurs connaissances des religions. Ce cours des religions traiterait les différentes religions monothéistes ainsi que les sectes. Le cours d'éducation morale et sociale devrait être un cours de philosophie ne se limitant pas aux convictions religieuses.

D'autre part, le PJ est d'avis qu'un cours des religions pourrait offrir un cadre et formerait les enfants pour qu'ils trouvent une réponse aux questions existentielles que l'Homme se pose. Durant ce cours des religions, les enfants auraient le choix de suivre la voie religieuse qui leur conviendrait.

Une voix non religieuse doit aussi être garantie. L'on pourrait reprendre le cours d'éducation morale et sociale qui se limiterait à présenter des fondements éthiques et moraux sans insister sur le rapport des religions.

Le PJ insiste sur le fait que les élèves devraient conserver le choix. Actuellement, la majorité des élèves choisit le cours de religion. Et pourtant à l'avenir, ce choix ne sera plus proposé, ce qui montre un déficit flagrant de démocratie dans notre société. La possibilité de choisir entre deux (ou plusieurs) options est fondamentalement démocratique. Ce choix est actuellement donné aux protagonistes des deux cours. Une élimination de ce choix signifierait un démantèlement de la démocratie pour tous les élèves.

Chaque enfant forme ses opinions dans son environnement (famille, copains, école, etc.). Voilà pourquoi l'enfant doit recevoir la possibilité de choisir un des deux cours indépendamment.

Il faut se rendre compte que l'éducation (religieuse ou non) est une phase fondamentale de la vie humaine. Les deux cours offriraient une chance aux enfants de découvrir leur richesse personnelle.

En outre, le Gouvernement introduit le nouveau cours d'éducation aux valeurs sans promettre une entière reprise des enseignant(e)s de religion. Le PJ constate que le Gouvernement n'accepte pas l'ensemble des études faites par ces enseignants. Le PJ exige une entière reprise du personnel et une prise en compte des acquis et formations antérieures.

C'est donc ainsi que le PJ considère le choix entre un cours des religions et un cours d'éducation morale et sociale comme l'option la plus favorable pour garantir une éducation basée sur la tolérance et le respect mutuel.

Lëtzebuerg, den 16. Juni 2015

Orientatioun fir d’Zukunft vum Schüler

Kommissioun 3: Educatioun

(Originaltext)

D’Jugendparlament wëlt gären d’Opmierksamkeet op déi aktuell Zoustänn an der Orientatioun vun de Schüler am Lycée lenken. Am Moment schéngt et sou dat de SPOS ouni Konsultatioun vun de Schüler d’Decisioun hält an d’Schüler hallt dohinner orientéiert wou nach Platze fräi sinn. Folglecherweis ginn et all Joer eng Rëtsch Schüler déi ënnert enger net-zougeschniddener Orientatioun leiden. Eng vun den Haaptursaache vun dësem Problem ass déi mangelhaft Informatioun an Opklärung iwwert all d’Méiglechkeeten déi bestinn, an déi engem Hëllef sullen déi richteg Entscheedung ze treffen.

Fir dësen Defizit ze behiewen hätt d’Jugendparlament eng Rei Virschléi ze maachen déi den Enseignement Secondaire sou wéi den Enseignement Secondaire Technique betreffen. D’Ziel vun dëse Virschléi wier et fir d’Orientatioun (Informatioun & Berodung) weider auszebauen, an d’Schüler besser op hier spéidert Liewe virzubereeden.

Fir den Technique:

- Op 8ième: Informatiounsveranstaltungen
 - Informatiounsstänn bei deenen d’Berufsperspektive fir déi verschidde Sektionen (TG, CM, PS an SN) kéint maachen.
- Op 9ième: Stagen
 - Schüler sollen 1 bis 2 Stagen am Joer ënnerrhuelen. D’Platze fir sou e Stage kann sech de Schüler selwer sichen, mee falls et gewëllt wier steet d’Schoul ëm natierlech bei. D’Sagen si wichteg fir de Schüler well se och deenen am Enseignement Secondaire en Abléck an d’Berufswelt bidden.
 - Schüler aus alle Sektionen (TG, CM, PS, a SN) ginn an d’Klasse fir hier respektiv Sektione virzestellen.
- Op 12ième & 13ième: D’Schüler op d’Universitätslierwe virbereeden
 - Verschidde Froen beäntweren:
 - Wie schreiwen ech een CV an eng Lettre de motivation
 - Wéi huelen ech Kontakt mat enger Universitéit op?
 - Wat sinn déi noutwenneg Prozeduren duerch déi e goe muss fir e Studentepret ze kréien?
 - Wat sinn d’Délaien déi ech anhale muss, an op wéieng Detailler muss ech oppassen ?

- Beispillsweis kéinten d'Schoulen Ex-Schüler, déi zu dem Abléck op der Universitéit sinn, invitéieren. Déi Léit kéinten dann iwwert hier Erfahrung schwätzen. Sou „Back to the Roots“-Evenementer ginn et schonn a verschiddene Lycéeën, an den Interessi vun de Schüler ass grouss.

Fir de Classique:

- Op 6ième: Informatiounsveranstaltungen
 - Informatiounsstänn bei deenen d'Berufsperspektive fir déi verschidde Sektioneen () kéint maachen. (ABCDEF)
- Op 4ième: Stagen (fakultativ Stagen, mat der Ennerstetzung vum Spos an vum CIJ)
 - Schüler sollen d'Meiglechwkeet kreien een Ableck an eng Entreprise ze kreien.
 - Schüler aus alle Sektioneen (A, B, C, D, E, F, G, I) ginn an d'Klasse fir hier respektiv Sektione virzestellen.
- Op 3ième: Stagen
 - Schüler sollen 1 bis 2 facultative Stagen am Joer ënnerhuelen, dëst Kéier sollten déi Stagë méi Sektione-spezifesch sinn, müssen awer net Den Schüler kann vun der Schoul fraigestallt gin vir den Stage ze machen.
- Op 2ième & 1ière: D'Schüler op d'Universitätslierwe virbereeden
 - Verschidde Froe beäntweren:
 - Wie schreiwen ech een CV an eng Lettre de motivation
 - o Wéi huelen ech Kontakt mat enger Universitéit op ?
 - o Wat sinn déi noutwenneg Prozeduren duerch déi e goe muss fir e Studentepret ze kréien ?
 - o Wat sinn d'Délaien déi ech anhale muss , an op wéieng Detailer muss ech oppassen ?
 - Beispillsweis kéinten d'Schoulen Ex-Schüler, déi zu dem Abléck op der Universitéit sinn, invitéieren. Déi Léit kéinten dann iwwert hier Erfahrung schwätzen. Sou „Back to the Roots“-Evenementer ginn et schonn a verschiddene Lycéeën, an den Interessi vun de Schüler ass grouss.

Fir d'Jugendparlament ass et selbstverständlech dat wann e Lycée Classique souwéi Technique Coursen ubitt déi Informatiounsdeeg zesummen an um nämmelechten Dag oflafen. Dës soll geschéie fir dat all Schüler déi nämlech Méiglechkeete kritt un déi néideg Informatiounen ze kommen, an déi nämlech Beruffer presentéiert kritt. Sou ass et méiglech dat d'Schüler déi richtig Decisioun fir hier Zukunft treffen.

Nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe

*Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
Mercredi, le 13 juillet 2016*

1 stratégie: 3 axes

1. **Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'acquisition des compétences**
2. **Renforcement de la visibilité et de la comparabilité des compétences et des qualifications**
3. **Amélioration de la veille stratégique sur les besoins de compétences et de l'information, pour des choix de carrière plus éclairés**

1 stratégie, 3 axes, 10 actions, 2 ans

10 actions pour contribuer à doter
les personnes de meilleures
compétences en Europe

Axe 1: Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'acquisition des compétences

1. Garantie des compétences (juin 2016)

- Évaluation des compétences
- Offre d'apprentissage
- Validation et reconnaissance des compétences

2. Révision du cadre des compétences clés (fin 2017)

3. Faire de l'EFP un premier choix

- Application des conclusions de RIGA de 2015
- Éventuelle révision:
 - du cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP (CERAQ)
 - du système européen de crédits d'apprentissage pour l'EFP (ECVET)

4. Initiative "Coalition en faveur des compétences et des emplois numériques"

Axe 2: Renforcement de la visibilité et de la comparabilité des compétences et des qualifications

5. **Révision du cadre européen des certifications (juin 2016)**
6. **Lancement d'un outil de profilage des compétences des ressortissants de pays tiers (fin 2016)**

Axe 3: Amélioration de la veille stratégique sur les besoins de compétences et de l'information, pour des choix de carrière plus éclairés

- 7. Révision du cadre Europass (fin 2016)**
- 8. Analyse et échanges de bonnes pratiques pour lutter contre la fuite des cerveaux (fin 2016)**
- 9. Plan de coopération sectorielle en matière de compétences (juin 2016)**
- 10. Initiative sur le suivi des diplômes de l'enseignement supérieur (2017)**

Calendrier juin - Conseil 21 nov. 2016

1. Révision du cadre européen des certifications

- Recommandation du Conseil

2. Garantie des compétences

- Recommandation du Conseil

1. Garantie des compétences

1. Public cible

- Adultes peu qualifiés

2. Objectifs:

- **Création d'une garantie de compétences offrant la possibilité d'accès à des parcours de mise à niveau, permettant:**
 - Niveau minimal de compétences en lecture, écriture et calcul
 - Progresser vers une qualification de niveau 4 du CEC ou équivalent
- **Garantie reposant sur 3 étapes**
 - Évaluation des compétences (ex. bilan des cptces > besoin de mise à niveau)
 - Offre de formation personnalisée, flexible et de qualité
 - Évaluation et reconnaissance des compétences acquises par l'intermédiaire du parcours de mise à niveau

3. Calendrier

- 21 novembre 2016: Conseil Éducation – adoption par les 28 EM
- avant déc. 2017: établissement d'un plan d'action national de mise en oeuvre
- 31 décembre 2018: bilan des mesures de mise en oeuvre

2. Révision du cadre européen des certifications

Le CEC comprend 8 niveaux d'apprentissage génériques, il sert de grille de transposition entre les systèmes nationaux de certification. Chaque niveau est décrit en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences.

Tous les modes d'apprentissage envisageables (formel, non formel et informel) sont supposés aboutir sur des acquis d'apprentissage classés selon les 8 niveaux.

2. Révision du cadre européen des certifications

1. Modifications principales :

- Ouverture à tous les secteurs de certifications (formelles, sectorielles, internationales)
- Mise à jour régulière du rapport de référencement (tous les 5ans);
- Format de référence pour la description des acquis de l'expérience;
- Critères communs de qualité comprenant tous les secteurs de certification et création d'un registre européen pour organismes qualité;
- Démarche commune pour l'alignement des certifications;
- Mise en place d'une plateforme commune à tous les éléments de l'agenda compétences;
- Coopération avec Etats tiers

2. Calendrier

- 21 novembre 2016: Conseil Éducation – adoption (et abrogation de la recommandation du 23 avril 2008)
- 2022: examen et évaluation des mesures prises à la suite de la présente recommandation

Merci!